

LICENCE L1

SCIENCES DE L'ÉDUCATION

FORMATION INITIALE

- **DOMAINE Sciences humaines et sociales**
- **MENTION Sciences de l'éducation**

Responsable Pédagogique : M. Bigay
Scolarité : N. Génier-Rahmé

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2020-2021
Édition de Juillet 2020



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE
UFR des Sciences de l'éducation,
sciences sociales et Staps

SOMMAIRE

I./ CADRE REGLEMENTAIRE DE LA LICENCE

<u>1. Le référentiel de la Licence SHS, mention Sciences de l'Education</u>	3
<ul style="list-style-type: none">• 1.1 - L'acquisition de compétences disciplinaires• 1.2 - L'acquisition de compétences préprofessionnelles• 1.3 - Les débouchés professionnels de la licence• 1.4 - Option « Préparation aux sélections d'entrée dans les écoles de travail social »	
<u>2. Les dispositions générales de la Licence</u>	5
<ul style="list-style-type: none">• 2.1 - Modalités de contrôle des connaissances et règles de progression dans le cursus• 2.2 - Modalités de réorientation des étudiants• 2.3 - Contrôle de l'assiduité• 2.4 - Epreuves de remplacement• 2.5 - Calendrier et organisation des deux sessions• 2.6 - Report de notes de 1^{ère} session• 2.7 - Durée de conservation des acquis• 2.8 - Dispositifs pédagogiques d'accompagnement• 2.9 - Distinctions (attribution d'une mention)• 2.10- Lutte contre le plagiat• 2.11- Régime spécial d'étude (RSE) – régime dérogatoire : modalités pédagogiques spéciales• 2.12- Allègements de formation• 2.13- Dispositifs d'accueil et d'intégration spécifiques à la mobilité internationale	

II./ LA LICENCE SCIENCES DE L'EDUCATION A L'UPEC

<u>3. Les modalités d'inscription pédagogique</u>	10
<u>4. S'informer, suivre et vivre sa scolarité à l'UPEC</u>	11
<ul style="list-style-type: none">• 4.1: Le calendrier de la licence 2018/2019<ul style="list-style-type: none">➤ 4.1.1 - Plannings des 1er et 2nd semestres• 4.2: S'informer pour suivre sa scolarité avec le service de la scolarité<ul style="list-style-type: none">➤ 4.2.1 - Coordonnées et horaires d'accueil du service de la scolarité➤ 4.2.2 - Coordonnées du responsable pédagogique de la licence 1^{ère} année➤ 4.2.3 - Informations sur la scolarité : affichage mural, informations en ligne : plannings des cours, numéros des salles de cours.➤ 4.2.4 - Remise des travaux aux enseignants➤ 4.2.5 - Les examens➤ 4.2.6 - Proclamation des résultats des examens• 4.3: Vivre sa scolarité : Les services à la disposition des étudiants• 4.4: Vie universitaire et règlement intérieur<ul style="list-style-type: none">➤ 4.4.1 - Vie universitaire : comportement général➤ 4.4.2 - Ordre intérieur➤ 4.4.3 - Discipline universitaire• 4.5: Contacter les enseignants de la licence• 4.6: S'orienter à l'université Paris Est Créteil<ul style="list-style-type: none">➤ 4.6.1 - Les différents services de l'université➤ 4.6.2 - Plan d'accès à l'université➤ 4.6.3 - Plan d'accès aux différents sites	
<u>5. Le programme de la licence : UE et ECUE</u>	21
<ul style="list-style-type: none">• Enseignements du semestre 1 (UE 1 à UE 3)• Enseignements du semestre 2 (UE 4 à UE 6)	
<u>6. Contenus détaillés des enseignements</u>	
<ul style="list-style-type: none">• Semestre 1• Semestre 2	22 35

I. / CADRE REGLEMENTAIRE DE LA LICENCE

1. REFERENTIEL DE LA LICENCE SHS, MENTION SCIENCES DE L'EDUCATION

Transdisciplinaire, la licence, mention Sciences de l'éducation, aborde les pratiques éducatives (mécanisme des apprentissages chez l'enfant et l'adulte, la psychologie du développement, les pratiques éducatives), les acteurs et les institutions du champ de l'éducation par une approche sociologique, psychologique, anthropologique et historique. Elle initie l'étudiant au processus de production des connaissances, aux principaux enjeux de la recherche et des méthodes scientifiques du champ éducatif et social. Elle prépare à la fois à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études.

1.1 L'acquisition de compétences disciplinaires a pour objectif de

- Développer des connaissances sur le mécanisme des apprentissages chez l'enfant et l'adulte, la psychologie du développement, les pratiques éducatives, l'histoire et l'économie de l'éducation.
- Acquérir les fondements des théories éducatives à travers les principaux concepts permettant de décrire et d'analyser un fait éducatif dans ses dimensions philosophiques, psychologiques ou sociologiques.
- Croiser les points de vue des disciplines constitutives des sciences de l'éducation pour élaborer une problématique.
- Replacer un fait éducatif dans son contexte institutionnel, historique, politique, économique et culturel.
- Identifier et situer les acteurs d'un fait éducatif dans leurs interactions et vis à vis des enjeux de ces interactions.
- Mobiliser les données et les méthodes en Sciences Sociales à travers la Recherche Action pour éclairer une problématique d'éducation pour circonscrire et expliciter la nature de la problématique.
- Mettre en œuvre les outils et méthodes d'analyse adaptés pour traiter une problématique d'éducation ou d'enseignement
- Traiter les résultats par les méthodes quantitatives et qualitatives.
- Être apte à rédiger des textes à caractères scientifiques et un compte rendu d'observation.
- Réaliser un rapport complet et synthétique.
- Analyser des situations d'apprentissage en référence aux principales conceptions pédagogiques et aux contraintes des techniques de l'information et de la communication.
- Participer à l'élaboration d'un cahier des charges de formation.

1.2 A partir des compétences disciplinaires, la licence a aussi pour finalité de développer des compétences préprofessionnelles par des mises en situation dans le cadre d'un stage en établissement scolaire (école maternelle et élémentaire) et/ou au sein d'une structure éducative et sociale afin de

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives en développant des compétences transversales
- Être capable de prendre en compte les besoins sociaux en intervention éducative et réponses institutionnelles.
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet collectif.
- Aider à l'élaboration d'un projet de formation ou d'insertion vers l'emploi.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Se mettre en recul d'une situation, s'auto évaluer et se remettre en question pour apprendre.
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.

- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Se servir aisément de la compréhension et de l'expression écrites et orales dans au moins une langue vivante étrangère.

1.3 Les débouchés professionnels et les métiers de la licence SHS, mention Sciences de l'éducation

La licence SHS mention Sciences de l'éducation prépare aux métiers du secteur de l'éducation, de la formation, du travail social, de la médiation, de la culture, de l'aide spécialisée, de l'animation ou de l'éducation pour la santé.

Les débouchés

Masters en Sciences de l'éducation, en sciences sociales, de l'enseignement 1er ou 2nd degré.

Licences professionnelles : accompagnement social, métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socio-culturelle, formation compétences emplois.

Tous les concours de la Fonction Publique et Territoriale ouverts à Bac+3.

Les métiers accessibles

- les métiers de l'enseignement (professorat des écoles, conseiller principal d'éducation (CPE)...)
 - les métiers de la formation (formateur d'adultes, concepteur de formation et de supports pédagogiques en entreprises ou centres de formation, responsable de la formation continue...)
 - les métiers de l'éducation populaire (Responsable d'institutions de l'éducation populaire, animateur socioculturel, accompagnement éducatif...)
 - les métiers de l'insertion et de l'intervention sociale (agent d'insertion dans une structure de l'économie sociale et solidaire, éducateur-trice en milieu ouvert, chef de projet...)

2. LES DISPOSITIONS GENERALES DE LA LICENCE

2.1 - Modalités de contrôle des connaissances et règles de progression dans le cursus

La licence est structurée en semestres et se compose d'Unités d'Enseignement (UE) elles-mêmes composées d'Eléments Constitutifs d'Unités d'Enseignements (ECUE).

Le contrôle des connaissances est organisé soit en contrôle continu soit en contrôle terminal, (**Arrêté du 30 juillet 2018 - art. 11**). Des évaluations ont lieu au cours de chaque semestre, sous différentes formes : Travaux Dirigés (TD), oraux, remise d'écrits... En fin de semestre des partiels viennent clôturer les cours par des examens finaux où les étudiants ont le même examen. Une session de rattrapage est organisée à l'issue du second semestre.

Les notes se compensent entre les ECUE à l'intérieur des UE, entre les UE à l'intérieur d'un semestre et entre les semestres à l'intérieur d'une année. Le calcul de la compensation intervient au moment de la délibération finale lors des jurys qui se tiennent à l'issue de chaque semestre. Une compensation semestrielle a lieu sur les trois années du cursus de licence entre les semestres 1 et 2, 3 et 4, 5 et 6. (**Arrêté du 22 janvier 2014 - art. 21**).

Les UE et ECUE acquis en totalité sont capitalisés sans limitation de durée pour les réinscriptions ultérieures sous réserve du maintien de leur contenu. (**Arrêté du 30 juillet 2018 - art.14**).

Dans le cas où l'étudiant n'obtiendrait pas la moyenne générale de 10 sur l'ensemble de l'année mais aurait validé l'un des deux semestres et aurait un semestre de retard avec un seuil de moyenne supérieure à 8/20, il aurait toutefois la possibilité de passer en année supérieure sous le statut d'**AJAP (Ajourné mais Autorisé à Poursuivre.)**

Il doit alors valider les matières manquantes du semestre non validé. Pour cela, il a la possibilité de se présenter aux examens de première session en janvier et mai et/ou lors de la deuxième session en juin (session de rattrapage).

Lorsque l'emploi du temps le permet, les AJAP qui le souhaitent peuvent assister aux enseignements qu'ils doivent repasser. Attention, il peut y avoir des chevauchements d'emploi du temps entre les années. Toutefois, ils n'ont pas obligation d'assiduité dans ces enseignements. Ceci leur permet de suivre prioritairement les cours de l'année supérieure.

Dans les enseignements manquants de l'année inférieure, ils doivent se présenter aux épreuves d'évaluation selon les mêmes modalités que le régime dérogatoire. Attention, il revient à l'étudiant de s'informer des dates des épreuves qu'il doit repasser, en suivant les informations sur le panneau d'affichage de l'année inférieure ou en se renseignant auprès de la scolarité. Si deux épreuves d'évaluation se chevauchent, l'étudiant doit immédiatement en avvertir sa scolarité. Si l'étudiant n'anticipe pas le problème suffisamment tôt, il devra choisir de passer les épreuves à la 2e session. (voir le paragraphe 2.4, P.6).

Le passage conditionnel entre la licence et la première année de master n'est pas autorisé.

2.2 - Modalités de réorientation des étudiants (Arrêté du 3 mars 2017 - art. 8)

A l'issue de chaque semestre de la licence, une réorientation est possible sous réserve de l'accord de l'équipe pédagogique du parcours d'accueil, à qui incombe en particulier de fixer les modalités de validation dans le nouveau parcours des UE ou ECUE validés dans l'ancien parcours.

Pour chaque étudiant réorienté, un « contrat pédagogique », défini par la composante permettant la validation des UE (ou ECUE), sera établi en deux exemplaires, le premier destiné à l'étudiant, l'autre à la composante (scolarité et responsable pédagogique). Les deux exemplaires seront signés par le responsable de l'équipe pédagogique du parcours d'accueil et par l'étudiant au moment de son inscription pédagogique.

2.3 - Contrôle de l'assiduité

Les TD sont obligatoires, au-delà de 20% d'absence, l'étudiant se verra attribuer la note de 0 au contrôle continu pour la matière concernée, même si les seules épreuves retenues pour l'établissement de la note finale sont celles du contrôle continu. Les étudiants doivent émarger sur une feuille de présence à **chaque TD**. Le relevé des absences est effectué par l'enseignant, sur la base de ce document.

En cas d'absence à une épreuve d'examen terminal, et ce quel que soit le statut de l'étudiant (**régime général ou régime dérogatoire**), **l'étudiant sera considéré comme défaillant à l'épreuve en question et l'étudiant sera noté ABI (Absence Injustifiée)**. Dans ce cas l'UE et le semestre concernés ne peuvent être validés par les différentes modalités de compensation.

2.4 – Epreuves de remplacement

Des épreuves de remplacement sont organisées en cas de chevauchement entre deux ou plusieurs épreuves concernant des ECUE (éléments d'UE) auxquelles l'étudiant est inscrit dans le cadre de son parcours. Pour en bénéficier, l'étudiant doit déposer une demande écrite auprès du service des examens dont il relève **dans un délai de 8 jours ouvrables** à compter de l'affichage du calendrier de la session.

2.5 – Calendrier et organisation des deux sessions

➤ **La première session**

Elle se déroule sous la forme d'épreuves de contrôle continu, de contrôle terminal, ou dans des combinaisons associant ou non les deux formes de contrôle.

➤ **La deuxième session**

La deuxième session est organisée à l'issue des semestres pairs en juin sauf cas particuliers à étudier lors du vote des calendriers des composantes.

Les convocations aux examens se font par voie d'affichage sur le site Internet de la faculté, ou sur les panneaux situés dans le couloir de la scolarité.

Les résultats sont disponibles individuellement sur le site, **après délibérations du jury**.

L'étudiant n'est pas autorisé à se représenter à des UE ou ECUE validés directement ou par compensation.

2.6 – Report des notes de 1^{ère} session

Pour la deuxième session, l'étudiant choisit les UE ou les ECUE non validés auxquels il se représente et se voit attribuer **la meilleure des deux notes obtenues** (en 1^{ère} ou 2^{ème} session) pour le calcul définitif à l'issue de la deuxième session. La note de première session lui est automatiquement attribuée pour les UE ou ECUE auxquels il ne s'est pas représenté à la deuxième session.

2.7 – Durée de conservation des acquis

Les Unités d'Enseignement (UE) ou Eléments constitutifs d'unités d'enseignement (ECUE) sont capitalisables **sans limitation de durée**, mais en cas d'interruption, puis de reprise d'études, l'étudiant se trouve dans une situation de validation des études antérieures : les règles de prise en compte d'UE ou d'ECUE validés s'appliquent en fonction du parcours visé, de la date de validation de l'UE ou de l'ECUE et de l'éventuelle nécessité d'une actualisation des connaissances.

2.8 – Dispositifs pédagogiques d’accompagnement

Afin de donner un maximum d’efficacité à la deuxième session, un dispositif pédagogique d’accompagnement est mis en place lors de la consultation des copies. De manière générale, il est vivement recommandé aux étudiants ajournés de **prendre connaissance des remarques des enseignants**, et des annotations consignées sur leurs copies. Les dates de consultation des copies, qui ont lieu à l’issue des résultats, sont précisées sur le site Internet et sur les tableaux situés dans le couloir de la scolarité. (Dates de consultation des copies voir ci-après le paragraphe 4.2.6, P. 16).

2.9 – Distinctions (attribution d’une mention - circulaire 2014-0018 du 23/10/2014)

On distinguera la règle de délivrance de la licence, de la note prise en compte pour l’attribution d’une note de mention (NM) qui est calculée suivant la formule :

$$NM = \text{Max} ((S1+S2+\dots+S6)/6), (S5+S6)/2))$$

(Maximum entre la moyenne des 6 semestres et la moyenne des semestres 5 et 6.)

Si $12 \leq NM < 14$: mention Assez bien

Si $14 \leq NM < 16$: mention Bien

Si $NM \geq 16$: mention Très bien

2.10 – Lutte contre le plagiat

Le Code de la Propriété Intellectuelle (CPI) stipule que, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l’auteur (ou de ses ayants droits ou ayants cause) **est illicite**. Seule la citation est tolérée mais dûment référencée.

Plagier équivaut à recopier sans indiquer ses sources ou à paraphraser des propos sans en indiquer les références dans le corps du texte, en les faisant passer pour siens. Le plagiat est un vol intellectuel et une fraude à un examen universitaire (sanctionnée comme telle).

En cas de reproduction, il convient donc de citer le texte entre guillemets ; en cas de paraphrase, il faut indiquer à la fin du paragraphe la source de l’idée. **(Pour plus de détails :**

<http://www.compilatio.net/fr/prevention/conseils/>).

L’Université Paris-Est Créteil s’est dotée d’un logiciel anti-plagiat utilisable par le biais de sa plateforme EPREL et d’un article figurant dans son règlement intérieur **adopté par le CA de l’université le 10/11/2017- Titre 2, section 1 - art. 27.**

Le plagiat peut donner lieu à une sanction et l’étudiant **traduit devant la commission disciplinaire de l’université**, présidée par un vice-président et composée d’enseignants, d’étudiants et de membres de l’administration, devant laquelle l’étudiant peut être défendu par un élu étudiant de son choix.

Après délibération de la commission, l’étudiant **risque une sanction pouvant aller du zéro jusqu’à une interdiction d’examens ou une exclusion de l’université de quelques mois à plusieurs années.**

Les cours des enseignants et thèses de doctorants diffusés sur le Net **sont protégés par le Code de la Propriété Intellectuelle**. Selon l’article L112-1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI).

Il en est de même pour la traduction, l’adaptation ou la transformation, l’arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque (Article L 122-4 du CPI).

Des peines peuvent être également prononcées au civil et au pénal. En d’autres termes, **l’étudiant est passible de dommages et intérêts (civil) et jusqu’à deux ans d’emprisonnement et 150 000 € d’amende (pénal).**

2.11 – Régime Spécial d’Etude (RSE) - régime dérogatoire : modalités pédagogiques spéciales

Le bénéfice du régime spécial d’étude, est accordé en fonction d’une liste établie par **l’Arrêté du 22 janvier 2014 - art. 10 et 12**. Ce régime spécial s’adresse tout particulièrement aux étudiants salariés justifiant d’un emploi d’une durée minimum de 10h00 par semaine qui pourront s’inscrire partiellement ou totalement au

contrôle terminal, pour les enseignements auxquels ils ne peuvent assister en raison de leur activité salariée (certificat de travail et tout document justifiant leur situation).

Il en est de même pour l'impossibilité d'être présents aux TD. Pour bénéficier du régime dérogatoire, une demande devra être effectuée **au plus tard trois semaines après le début des cours du semestre**, sauf cas exceptionnel qui sera soumis au responsable pédagogique de la licence.

2.12 – Allègement de formation

Les étudiants peuvent bénéficier d'un allègement de formation en fonction des diplômes obtenus antérieurement selon une grille d'allègement approuvée par l'université. Lorsque les étudiants bénéficient d'un allègement de formation la note de 10 leur est attribuée.

La demande, dûment justifiée, devra être déposée au service de la scolarité de l'UFR, **au plus tard trois semaines après le début des enseignements**.

Valorisation d'un engagement

Le décret du 10 mai 2017 (n°2017-962) permet que « *les compétences acquises par un étudiant dans le cadre de son activité salariée ou bénévole peuvent être valorisées au sein de son parcours de formation* ». Pour ce faire, tout étudiant de l'UFR SESS-STAPS peut solliciter une demande de validation d'ECUE par le biais d'une notation correspondant à la remise d'un rapport écrit décrivant et analysant l'expérience acquise.

Critères d'éligibilité :

- être étudiant inscrit dans une formation de l'UFR SESS-STAPS
- avoir un engagement significatif et continu dans une activité salariée ou bénévole **en lien avec les objectifs pédagogiques du diplôme** visé (l'engagement « significatif et continu » sera mesuré sur la base d'un équivalent temps évalué entre 25 et 30 heures par ECTS)
- avoir déposé une demande de valorisation de l'engagement auprès de la scolarité concernée dans les trois semaines suivant le début des enseignements

Mode de décision :

- Le responsable de diplôme, après consultation de son équipe pédagogique, évalue l'éligibilité de la demande, définit le mode de validation, ainsi que l'ECUE ou les ECUE concernés. Il formalise sa décision sous forme d'un contrat d'étude remis à l'étudiant et à la scolarité.
- Par cette procédure, l'étudiant peut se voir valider, selon l'importance de ses engagements, entre 1 et 9 ECTS.
- Le responsable de diplôme est chargé, en lien avec son équipe pédagogique, de définir les critères de validation et d'évaluer le travail fourni.

2.13 – Dispositifs d'accueil et d'intégration spécifiques à la mobilité internationale

Etudiants en programmes d'échanges internationaux

Les étudiants originaires de pays européens qui suivent des cours pour un ou plusieurs semestres à l'UFR SESS-STAPS doivent prendre contact avec le service chargé des Relations Internationales à l'UFR SESS. Toutes les informations utiles sur ces programmes, (notamment les aides financières proposées...) peuvent être consultées sur la page web de l'université :

www.u-pec.fr

rubrique : UFR SESS-STAPS

rubrique : International.

Ces étudiants sont susceptibles de recevoir une évaluation spécifique. Pour cela, ils doivent pour chaque cours suivi, rencontrer le professeur responsable et convenir avec lui du mode d'évaluation. Ils peuvent aussi choisir de partager le même type d'évaluation que tous les étudiants. Dans ce cas, les mêmes critères leur seront appliqués.

De nombreuses opportunités à l'étranger sont également offertes aux étudiants pour :

- Partir en Europe avec le programme ERASMUS (auprès des universités partenaires de l'UFR SESS-STAPS)
- Etudier au Canada avec le programme BCI
- Découvrir les Etats-Unis avec le programme MICEFA
- Effectuer un stage dans le monde entier
- Acquérir une expérience professionnelle internationale dans le cadre d'un assistantat de langue.

Contact et informations à l'UFR SESS-STAPS :

Alina CORNEA-PECHEREAU

Bureau 605 - 01 45 17 44 75

adresse mail : alina.cornea-pechereau@u-pec.fr

II. / LA LICENCE SCIENCES DE L'EDUCATION A L'UPEC

3. LES MODALITES D'INSCRIPTION PEDAGOGIQUE

Une réunion de pré-rentrée obligatoire se tiendra le

Mercredi 2 septembre 2020 en salle 105 au bâtiment Pyramide

(80, Avenue du général de Gaulle - Bâtiment La Pyramide - Créteil / Métro Créteil l'Échat ligne 8).

Groupe 1 : de 9h à 10h30 : salle 105 Pyramide
Groupe 2 : de 11h30 à 13h : salle 105 Pyramide
Groupe 3 : de 14h à 15h30 : salle 105 Pyramide

Un parcours spécifique concernant le dispositif « Propulse », proposé dans un des groupes de Licence, vous sera présenté lors des réunions

Prérentrée pédagogique et reprise des cours

Une prérentrée pédagogique aura lieu la journée du **lundi 7 septembre 2020** à partir de 9h30 dans les salles du bâtiment Pyramide. Pour cette journée vous serez accueillis en groupe TD (les informations seront transmises le 2 septembre).
Prévoir d'apporter une photo d'identité.

La reprise des cours aura lieu le lundi 7 septembre 2020.

Les inscriptions pédagogiques seront ouvertes dès le 3 septembre 2020.
Elles se font en ligne sur l'espace e-campus à l'adresse suivante :

<https://e-campus.u-pec.fr/upecnumerique/>

Il y a 11 groupes au total en L1, dont un groupe réservé au parcours « ProPulse ».

4. S'INFORMER, SUIVRE ET VIVRE SA SCOLARITE

4.1 – Le calendrier de la licence 2020/2021

➤ 4.1.1- Plannings des 1^{er} et 2nd semestres : dates de congés, périodes d'examens.

PLANNING DU 1^{ER} SEMESTRE (Semestre 1)

Semaine 37	du	lundi 7 septembre	au	samedi 12	septembre 2020
Semaine 38	du	lundi 14 septembre	au	samedi 19	septembre 2020
Semaine 39	du	lundi 21 septembre	au	samedi 26	septembre 2020
Semaine 40	du	lundi 28 septembre	au	samedi 03	octobre 2020
Semaine 41	du	lundi 05 octobre	au	samedi 10	octobre 2020
Semaine 42	du	lundi 12 octobre	au	samedi 17	octobre 2020

Semaine 43 **CONGÉS D'AUTOMNE**

Semaine 44	du	lundi 26 octobre	au	samedi 31	octobre 2020
Semaine 45	du	lundi 02 novembre	au	samedi 07	novembre 2020
Semaine 46	du	mardi 09 novembre	au	samedi 14	novembre 2020
Semaine 47	du	lundi 16 novembre	au	samedi 21	novembre 2020
Semaine 48	du	lundi 23 novembre	au	samedi 28	novembre 2020
Semaine 49	du	lundi 30 novembre	au	samedi 05	décembre 2020
Semaine 50	du	lundi 7 décembre	au	samedi 12	décembre 2020

EXAMENS DU 1^{ER} SEMESTRE

Semaine 51 et semaine 1

CONGÉS DE FIN D'ANNEE

Semaines 52 et 53

JURY DU PREMIER SEMESTRE

Semaine 5

CONSULTATIONS DES COPIES

Après le jury

PLANNING DU 2^{ème} SEMESTRE (Semestre 2)

Semaine 02	du	lundi 11 janvier	au	samedi 16 janvier 2021
Semaine 03	du	lundi 18 janvier	au	samedi 23 janvier 2021
Semaine 04	du	lundi 25 janvier	au	samedi 30 janvier 2021
Semaine 05	du	lundi 1 ^{er} février	au	samedi 06 février 2021
Semaine 06	du	lundi 08 février	au	samedi 13 février 2021
Semaine 07	du	lundi 15 février	au	samedi 20 février 2021

Semaine 08 **CONGÉS D'HIVER**

Semaine 09	du	lundi 22 février	au	samedi 27 février 2021
Semaine 10	du	lundi 01 mars	au	samedi 06 mars 2021
Semaine 11	du	lundi 08 mars	au	samedi 13 mars 2021
Semaine 12	du	lundi 15 mars	au	samedi 20 mars 2021
Semaine 13	du	lundi 22 mars	au	samedi 27 mars 2021
Semaine 14	du	lundi 29 mars	au	samedi 03 avril 2021
Semaine 15	du	lundi 05 avril	au	samedi 10 avril 2021

Semaine 16 **Révisions**

Semaine 17 **CONGÉS DE PRINTEMPS**

EXAMENS du 2nd SEMESTRE

Semaines 18 et 19 et 20

JURY DU SECOND SEMESTRE

Semaine 23

CONSULTATIONS DES COPIES

Après le jury

RATTRAPAGE, POUR LES PREMIER ET SECOND SEMESTRES

Semaines 25, 26 et 27

JURY DE RATTRAPAGE

Semaine 28

4.2 – S’informer, suivre et vivre sa scolarité à l’UPEC

➤ 4.2.1- Coordonnées et horaires d’accueil du service de la scolarité.

Pour toute demande administrative ou pédagogique, les étudiants peuvent s’adresser à leur gestionnaire de scolarité **au 6^{ème} étage bureau 615** auprès de : Nathalie Génier-Rahmé : nathalie.genier-rahme@u-pec.fr

ou en appelant le 01.45.17.44.09

HORAIRES D'ACCUEIL DES ETUDIANTS PAR LA SCOLARITE (Sous réserve de modifications)

LUNDI	8h45 - 12h45	14h-16h30
MARDI	8h45 - 12h45	Fermé
MERCREDI	Fermé	14h - 16h30
JEUDI	8h45 - 12h45	Fermé
VENDREDI	8h45 - 12h45	Fermé

En période d’inscription (mois de juillet à mi-septembre), le bureau est ouvert tous les jours de 9h à 12h30 et de 14h à 16h00.

Adresse postale de la scolarité

Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)

UFR SESS-STAPS

Bâtiment La Pyramide - Bureau 615

80, avenue du Général de Gaulle

94009 CRETEIL CEDEX

➤ 4.2.2- Coordonnées du responsable pédagogique de la licence 1

Responsable pédagogique de la L1 :

Michaël Bigay: michael.bigay@u-pec.fr

➤ 4.2.3- Informations sur l’organisation de la scolarité des étudiants : affichage mural et information en ligne : planning de cours, numéros des salles de cours.

Les étudiants peuvent prendre connaissance de toute information concernant l’organisation de leur scolarité en **consultant quotidiennement** la page scolarité figurant en ligne et/ou l’affichage sur le tableau réservé à la Licence 1 dans le couloir du 6^{ème} étage pour des informations sûres : l’emploi du temps, l’absence des enseignants, le déplacement ou le report de cours, les modifications d’emplois du temps....

Pour consulter ces informations en ligne :

Site de l’université (www.u-pec.fr).

Cliquez ensuite sur **Facultés Ecoles et instituts** et choisissez **UFR Sciences de l’éducation, sciences sociales et STAPS**.

Puis, dans l’onglet **Scolarité** cliquez sur **Licence SESS** et enfin sur **L1 SESS**.

<http://sess-staps.u-pec.fr/scolarite/licence-sess/l1-sess/>

Cette page consacrée à la licence est mise à jour en permanence et en temps réel, il est important de la consulter quotidiennement (en particulier lorsqu’un cours débute à 8h).

Les emplois du temps seront mis en ligne sur le site internet début septembre.
Consultez le fichier PDF « Emploi du temps » dans la rubrique « Documents utiles » sur la page « Scolarité » dans la marge à droite, en bas. (cf. capture d'écran ci-dessous).

En Licence 1^{ère} année mention Sciences de l'éducation, il y a 11 groupes. Vous choisirez entre les groupes 1 à 10 lors de votre inscription pédagogique, le groupe 11 étant réservé au parcours « ProPulse ».

NB : les semaines qui sont indiquées dans l'emploi du temps sont les semaines du calendrier civil.

The screenshot shows the UPEC website interface. At the top, there is a navigation menu with 'SCOLARITÉ' highlighted. A left sidebar contains a vertical menu with 'L1 SESS' selected. The main content area is titled 'LICENCE 1 SCIENCES DE L'ÉDUCATION : INFORMATIONS SCOLARITÉ'. Below this, there are several news items with dates. On the right side, there are three sections: 'CONTACTS ET HORAIRES', 'EMPLOI DU TEMPS', and 'NOTES ET RÉSULTATS'. At the bottom right, there is a 'DOCUMENTS UTILES' section. Two blue arrows point from text boxes to specific elements: one points from 'Consultation des salles' to the 'EMPLOI DU TEMPS' section, and another points from 'Emploi du temps du semestre' to the 'DOCUMENTS UTILES' section.

UPEC

ACCUEIL FR → SCOLARITÉ → LICENCE SESS → L1 SESS

PRÉSENTATION FORMATIONS SCOLARITÉ INTERNATIONAL STAGES - EMPLOI RECHERCHE

CONTACTS

DEUST

LICENCE SESS

L1 SESS

L2 SESS

L3 SESS

Lpro Intervention sociale

LICENCES STAPS

MASTERS SESS

MASTERS STAPS

CALENDRIER DE RENTRÉE

EXAMENS

SCOLARITÉ

LICENCE 1 SCIENCES DE L'ÉDUCATION : INFORMATIONS SCOLARITÉ

S'abonner au flux RSS

Résultats de la session de rattrapage
17 juillet 2019 - 31 juillet 2019

Informations réinscriptions administratives 2019-2020
11 juin 2019 - 30 juin 2019

AED - Nouveau dispositif de préprofessionnalisation proposé par le ministère de l'éducation nationale
24 mai 2019 - 30 juin 2019
Message à l'intention des étudiants L1 - Réunion d'information

Information nouveau dispositif Assistant d'Éducation
16 avril 2019 - 30 avril 2019

CONTACTS ET HORAIRES

Nathalie Génier-Rahmé
01 45 17 44 09
nathalie.genier-rahme@u-pec.fr
Bureau 6-15

Horaires d'ouverture :
Lundi : 8h45-12h45
Mardi : 8h45-12h45 et 14h-16h30
Mercredi : 14h-16h30
Jeudi : 8h45-12h45
Vendredi : 8h45-12h45

EMPLOI DU TEMPS

Consultez votre emploi du temps en ligne

> Consulter votre emploi du temps sur ADE

NOTES ET RÉSULTATS

Consultez vos résultats en ligne

> Consulter vos notes sur E-Campus

DOCUMENTS UTILES

> Livret étudiant L1 SE - 2018/2019
> Livret étudiant L1 SE parcours DIP - 2018/2019
> Emploi du temps_semestre 2_2018/2019 (sous réserve de modifications)

Consultation des salles

Emploi du temps du semestre

Attention : Les amphithéâtres et les salles de cours ne sont pas indiqués directement dans l'emploi du temps mais consultables en ligne via le logiciel ADE.

Pour consulter le numéro des salles de cours en ligne via ADE :

Vous cliquerez sur le lien orange « Consultez votre emploi du temps en ligne ».

<https://ade.u-pec.fr/direct/>

Utilisateur : sess_staps_web

Mot de passe : (néant)

[OK]

Groupe > SESS 2018-2019 > SESS FI > Licence 1 SESS > Groupe

Il n'y a pas d'amphithéâtre à la pyramide. Les cours magistraux se tiennent donc dans les différents sites de l'UPEC. Sauf exceptions, les TD se déroulent dans les salles de la pyramide. Le 1^{er} chiffre du numéro de la salle correspond à l'étage : exemple salle 306 : salle située au 3^{ème} étage de la Pyramide.

➤ **4.2.4 – Remise des travaux aux enseignants**

Les **dossiers, rapports, notes de synthèse, fiches de lecture**, devront être remis à l'enseignant lui-même pour les différentes sessions. **Pour la session de juin**, les étudiants concernés doivent prendre contact **dès l'affichage des résultats** avec l'enseignant de leur(s) TD(s) pour définir ce qu'ils auront à valider.

Les étudiants en **régime dérogatoire** doivent **OBLIGATOIREMENT** prendre contact avec les enseignants au cours des trois semaines qui suivent le début des cours.

Chaque enseignant possède un casier situé au 7^{ème} étage dans la salle des professeurs (salle 704). Tout document à remettre à un enseignant doit être déposé dans son casier. **Aucun dossier ne sera accepté à la scolarité.**

➤ **4.2.5 – Les examens**

Les calendriers détaillés des examens sont communiqués par voie d'affichage 15 jours avant le début des épreuves.

La charte des examens, disponible sur le site Internet de l'université informe des règles, votées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), auxquelles les étudiants doivent se soumettre.

Les étudiants en situation de handicap bénéficient d'un temps majoré pour les examens sous certaines conditions. Ils doivent se faire connaître dès le début de l'année, ou dès que possible en cas d'accident en cours d'année, auprès de la Cellule handicap : <https://www.u-pec.fr/fr/vie-de-campus/etudes-et-handicap> et en informer la scolarité au minimum 15 jours avant le début des épreuves.

➤ **4.2.6 – Proclamation des résultats des examens**

A l'issu de la commission de jury, **les résultats des examens** sont mis en ligne sur le site Internet de l'UPEC, via l'espace e-campus. Aucun résultat n'est transmis par téléphone. Des relevés de notes individuels sont alors disponibles à la scolarité ou au bureau d'accueil. Ces relevés de notes sont à retirer sur présentation de la carte d'étudiant et à conserver comme des diplômes ; **aucun duplicata ne sera fourni**. Ils peuvent être confiés à une autre personne si celle-ci est munie d'une procuration et de la carte d'étudiant.

Lecture des résultats :

ADM : Admis / L'élément est validé par une note ≥ 10 .

VAL : Validé / L'élément est validé par compensation.

AJ : Ajourné / Note < 10 / L'élément n'est pas validé.

DEF : Défaillant / Vous avez été absent à au moins un partiel. Ce défaillant empêche le calcul du semestre.

AJAP : Ajourné mais Autorisé à Poursuivre. Un des 2 semestres est ADMIS ; l'autre semestre est au minimum à 8/20.

La consultation des copies et l'accompagnement pédagogique se déroulent après les jurys de chaque semestre. Aucune consultation de copies ne pourra avoir lieu en dehors de ces périodes.

Concernant les réclamations (erreurs de notes, oublis de notes...) **un délai règlementaire est indiqué sur les fiches de réclamation. Au-delà de ce délai aucune réclamation ne pourra être prise en compte.**

4.3 Vivre sa scolarité : Les services à la disposition des étudiants

Les étudiants peuvent avoir accès à **une salle de documentation** située au 6^{ème} étage (salle n°604) ouverte du lundi au vendredi de 14 H à 17H contenant 18 places dont l'aménagement favorise la convivialité.

De nombreux ouvrages sont en accès libre : ouvrages théoriques des fondamentaux des Sciences de l'éducation, des ouvrages thématiques ainsi que des périodiques. Un espace multimédia avec des ressources à vocation pédagogique sont à la disposition des étudiants : ordinateurs fixes et portables avec Wifi. Un scan peut également être utilisé en libre-service.

Afin de se projeter de manière constructive vers leur avenir professionnel, les étudiants peuvent bénéficier d'un accompagnement individualisé sur rendez-vous.

Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous, contacter la personne responsable de la salle 604 au
01-45-17-44-38

D'autres salles sont à la disposition des étudiants à La Pyramide :

Des salles mutualisées au 2^{ème} étage avec l'institut d'Ergothérapie sont accessibles à l'ensemble des étudiants de la Pyramide :

Salle 214 : salle informatique en libre-service accessible sur présentation de la carte d'étudiant.

Salle 215 : 1 salle informatique équipée de 10 postes de travail

Salle 215 bis : salle de travail comprenant 20 places

Pour la restauration deux options sont offertes aux étudiants :

- **Salle 228** : le foyer étudiant équipé d'un micro-ondes est à la disposition des étudiants du département SESS.

- **le restaurant universitaire de l'UFR de Droit** situé 83-85 avenue du Général de Gaulle (Voir plan page 20). Ouvert aux étudiants de SESS, le temps de trajet est d'environ 5 minutes à pied depuis La Pyramide. Le repas coûte 3.25 € et peut être réglé par la carte IZLY ou depuis un Smartphone.

4.4 - Vie universitaire et règlement intérieur (adopté par le Conseil d'Administration de l'université le 10/11/2017)

➤ 4.4.1 - Vie universitaire : comportement général (Titre 2 - Section 1 - Article 20)

Les usagers doivent adopter un comportement respectueux d'autrui et conforme aux usages. (...) **et ne doit pas être de nature à créer une perturbation** dans le déroulement des activités d'enseignement et de recherche.

➤ 4.4.2 - Ordre intérieur : Usage des moyens de communication (Titre 2 - Section 2 - Article 26)

L'usage des moyens de communication, transmission et réception ne doit pas porter atteinte au fonctionnement de l'université.

➤ 4.4.3 - Discipline universitaire : Dispositions générales et procédure disciplinaire à l'égard des usagers (Titre 2 - Section 3 - Articles 29 et 30)

Tout manquement aux dispositions du règlement intérieur est susceptible de justifier la mise en œuvre d'une procédure disciplinaire. (...). En fonction de la gravité des faits, les sanctions disciplinaires applicables aux usagers sont les suivantes : l'avertissement, le blâme, l'exclusion temporaire pour une durée maximale de 5 ans ou l'exclusion définitive de l'université. Le prononcé d'une sanction peut s'accompagner, selon le cas, de la nullité de l'inscription ou de la nullité de l'épreuve correspondant à la fraude ou à la tentative de fraude voire, pour l'utilisateur concerné, de la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen.

4.5 Contacter les enseignants de la licence

Chaque enseignant en poste possède un **bureau situé au 7^{ème} étage** ainsi qu'un casier dans la salle des professeurs (salle 704). Les noms sont indiqués sur chaque casier. Les enseignants vacataires possèdent un

casier dans la salle des professeurs. La transmission de leurs coordonnées aux étudiants relève de leur décision.

Mr Sébastien-Akira ALIX	sebastien-akira.alix@u-pec.fr	Mr R. SAGER	rachid.sager@u-pec.fr
Mme B. ALONSO	begona.alonso-fernandez@u-pec.fr	Mme N. SAVARD	nathalie.savard@u-pec.fr
Mme F. Anani	fatima.anani@u-pec.fr	Mr P. SEMENOWICZ	philippe.semenowicz@u-pec.fr
Mr D.ARGOUT	argoud@u-pec.fr	Mme C. Ventura	chantal.ventura@u-pec.fr
Mme Z. BACHA	zohra.ahmed-bacha@u-pec.fr	Mme M. VILLEZ	marion.villez@u-pec.fr
Mr M. BIGAY	michael.bigay@u-pec.fr	Mr A. Zilberschlag	alain.zilberschlag@u-pec.fr
Mme A. BOURDIE	bourdie@u-pec.fr		
Mr C. CALAMEL	charles.calamel@u-pec.fr		
Mme C. CHARLES	charlene.charles@u-pec.fr		
Mme S. CHAUVEL	severine.chauvel@u-pec.fr		
Mr J-B. CHEBROUX	jean-bernard.chebroux@u-pec.fr		
Mme C. COSSEE	claire.cossee@u-pec.fr		
Mme L. COSTES	laurence.costes@u-pec.fr		
Mme A. DA SILVA	adelaide.dasilva@u-pec.fr		
Mr Y. DESCAMPS	yann.descamps@u-pec.fr		
Mr. C. FRETIGNE	cedric.fretigne@u-pec.fr		
Mr C. JAUNET	christophe.jaunet@u-pec.fr		
Mme A. KILIC	aksel.kilic@u-pec.fr		
Mr S. LACROIX	sebastien.lacroix@u-pec.fr		
Mr P. LAFONT	pascal.lafont@u-pec.fr		
Mme D.LEBLOND	leblond@u-pec.fr		
Mme M-P. MAKIEWICZ	marie-pierre.mackiewicz@u-pec.fr		
Mme S. MARAVAL	sara.maraval@u-pec.fr		
Mme F. MONTANDON	frederique.montandon@u-pec.fr		
Mme H.MOUNIR	amounir@u-pec.fr		
Mme E. NIGUES	nigues-pec.fr		
Mme A-C. OLLER	anne-claudine.oller-naudet@u-pec.fr		
Mme N. PLOUCHARD	nathalie.plouchard@u-pec.fr		

4.6 S'orienter à l'Université Paris Est Créteil (UPEC)

Le SIOE (Service des Inscriptions et Organisation des Etudes est situé sur le campus centre, au 61, avenue du Général de Gaulle métro Créteil Université, bâtiment I1 rez-de-chaussée). Il délivre lors de l'inscription administrative, en début d'année, des certificats de scolarité. **(Pensez à en faire des photocopies).**

Le service des bourses (01.45.17.12.43/6529), ainsi que le **service des diplômes** (01.45.17.12.47/12.42) font partie du SIOE.

La bibliothèque universitaire du Campus centre est située au 61 avenue du Général de Gaulle en face du bâtiment T.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Voir le calendrier des samedis sur le site internet de l'université.

CONTACTS

Horaires et conditions d'accès	01 45 17 70 19 01 45 17 70 12 bibcmc@u-pec.fr
Documentation services proposés	01 45 17 70 31 01 45 17 70 39 bibcmc@u-pec.fr
L'emprunt et le retour des documents	01 45 17 70 16 01 45 17 70 12 pret-cmc@u-pec.fr
Le service du Prêt entre Bibliothèques	01 45 17 70 28 pebcmc@u-pec.fr
Le dépôt et la consultation des thèses	01 45 17 70 28 these-cmc@u-pec.fr

Le service culture et vie de l'étudiant propose des services concernant le logement, les emplois, les stages, les jobs, l'action sociale, la culture. Ce service est situé au 61 avenue du Général de Gaulle, métro Créteil Université, bâtiment I3 au 1^{er} étage.

Contact : vie-etu@u-pec.fr

Le Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives SUAPS

(61 avenue du Général de Gaulle métro Créteil Université Bât I3 - 1er étage - Locaux du service culture et vie de l'étudiant) propose plus de 30 activités physiques, sportives et artistiques.

Contact : 01 45 17 13 84 - suaps@u-pec.fr

Plan de l'université



Faculté d'administration
et échanges internationaux Bât. T

Faculté des lettres, langues
et sciences humaines Bât. I

Faculté des sciences et technologie Bât. P

Institut de préparation
à l'administration générale Bât. T

IUT de Créteil-Vitry Bât. L

Présidence et services centraux Bât. I

 Accueil

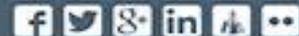
 Amphithéâtre


UPEC
UNIVERSITÉ
PICARDIE JULES VERNE
VAL DE MARNE
Connaissance • Action

CAMPUS CENTRE

www.u-pec.fr

Suivez l'UPEC sur les réseaux sociaux :



5. LE PROGRAMME DE LA LICENCE: UE ET ECUE

SEMESTRE 1

UE 1 – Maîtriser les savoirs fondamentaux en S.H.S.

ECUE 1.1 Introduction aux sciences de l'éducation	16 CM – 20 TD	5 ECTS (coefficient 5)
ECUE 1.2 Introduction à la sociologie	16 CM – 20 TD	5 ECTS (coefficient 5)
ECUE 1.3 Introduction à la psychologie	16 CM – 20 TD	5 ECTS (coefficient 5)

UE 2 – Savoir travailler en autonomie

ECUE 2.1 Méthodologie du travail universitaire	20TD	2 ECTS (coefficient 2)
ECUE 2.2 Méthodes de recherches documentaires	24 TD	2 ECTS (coefficient 2)
ECUE 2.3 Découvertes des milieux professionnels	12 TD	2 ECTS (coefficient 2)

UE 3 – Savoir s'exprimer et communiquer

ECUE 3.1 Expression écrite et orale	20 TD	3 ECTS (coefficient 3)
ECUE 3.2 Langues étrangères : anglais ou espagnol	24 TD	3 ECTS (coefficient 3)
ECUE 3.3 TICE	24 TD	3 ECTS (coefficient 3)

TOTAL	232 heures	30 ECTS
--------------	-------------------	----------------

SEMESTRE 2

UE 4 - Maîtriser les savoirs fondamentaux en S.H.S. II

ECUE 4-1 Histoire des idées éducatives	14 CM – 18 TD	5 ECTS (coefficient 5)
ECUE 4-2 Sociologie contemporaine	14 CM – 18 TD	5 ECTS (coefficient 5)
ECUE 4-3 Enfance Jeunesse	14 CM – 18 TD	5 ECTS (coefficient 5)

UE 5 – Connaître l'environnement professionnel

ECUE 5-1 Parcours professionnel personnalisé	24 TD	3 ECTS (coefficient 3)
ECUE 5-2 Connaissances spécialisées	30 CM	3 ECTS (coefficient 3)

UE 6 - Savoir s'exprimer et communiquer II

ECUE 6-1 Expression écrite et orale	20 TD	2 ECTS (coefficient 2)
ECUE 6-2 Langues étrangères : anglais/espagnol	24 TD	2 ECTS (coefficient 2)
ECUE 6-3 Pratique de communication	20 TD	2 ECTS (coefficient 2)
ECUE 6-4 Techniques de recueil de données	20 TD	3 ECTS (coefficient 3)

TOTAL	234 heures	30 ECTS
--------------	-------------------	----------------

PREMIER SEMESTRE

- S1 -

- **UE 1 : Savoirs fondamentaux : Sciences humaines et sociales (1)**
- **UE 2 : Initiation à la méthodologie (1)**
- **UE 3 : Professionnalisation (1)**

Enseignante responsable : Charles Calamel

Nombre d'heures : 16h CM
20h TD

CONTENU

Ces CM ont pour objectif de définir les sciences de l'éducation, d'apporter des repères théoriques, un éclairage sur les pratiques et méthodes pédagogiques, un outillage sur les concepts majeurs de la discipline, et de porter un regard sur la recherche en Sciences de l'Education.

Il s'agit d'accompagner les étudiants à comprendre l'origine des Sciences de l'éducation, de saisir le lien entre cette discipline universitaire et les enjeux du système éducatif actuel, et voir comment elles viennent nourrir les pratiques enseignantes.

La suite des CM cherchera à déconstruire des idées reçues sur les thématiques de l'enseignement, de l'apprentissage et du rapport au savoir.

BIBLIOGRAPHIE

Charlot, B, *Introduction aux sciences de l'éducation : un enjeu, un défi*, Paris, ESF, 1995.
Dubet, F, *L'école des chances. Qu'est-ce qu'une école plus juste ?* Paris, La République des idées, 2004.

Laval, C, *L'école n'est pas une entreprise*, Paris, Gallimard Essais, 2007.

Durkheim, E, *L'évolution pédagogique en France*, Paris, PUF, 1969.

Mialaret, G, *Les sciences de l'éducation*, Paris, PUF, 1976.

Durut-Bella, M, *Les études universitaires de sciences de l'éducation en France en 1990, structure, contenus publics*, Paris, AECSE, 1992.

Une brochure de textes pour les TD sera distribuée aux étudiant.e.s.

L'ensemble des éléments de cours (Power Point par exemple) utilisés en CM ainsi que les textes de la brochure utilisés en TD seront mis en ligne sur EPREL (pour tous les étudiants, même en régime dérogatoire).

Des informations complémentaires pourront également être envoyées via EPREL.

Il est donc nécessaire de consulter EPREL et la messagerie UPEC régulièrement.

Modalités d'évaluation : ECTS : 5 Coefficient : 5

Régime général : réalisation d'un carnet de bord individuel construit à partir des 8 CM et finalisé durant les TD. Il est donc important de comprendre que le carnet de bord sera l'outil transversal du CM au TD et pourra être utilisé le cas échéant dans d'autres thématiques (à titre d'exemple : Pratiques de Communication ; Parcours Professionnel Personnalisé).

Contrôle continu (50% à l'écrit) : réalisation d'un carnet de bord se fera en référence au champ théorique abordé durant les CM (écrit).

Examen final (50%) à l'oral : présentation du carnet de bord (analyse orale = 30% de la note TD - Oral) ;

un DST durant les TD à partir d'un texte de la brochure (analyse écrite = 20% de la note TD - écrit).

Régime dérogatoire : épreuve de 2 heures en distanciel avec des éléments de cours envoyés par mail et un travail à faire à partir de cela.

Accompagnement pédagogique : Après publication des résultats.

Rattrapage : une épreuve sur table (DST) de 2h (ou distanciel en temps contraint), sans document, aussi bien pour les étudiants en Régime général qu'en Régime dérogatoire, pendant la période des rattrapages.

Précisions épreuves sur table : Les épreuves sur table (ou distanciel en temps contraint), consisteront à répondre à 2/3 questions mobilisant les connaissances du cours et une situation résumée et analysée par l'étudiant.e à partir des apports théoriques et concepts développés durant les CM.

La syntaxe et l'orthographe seront prises en compte dans la notation (jusqu'à moins 2 points).

Tout document remis au delà de la date butoir verra la note abaissée de 2 à 4 points selon le retard du dépôt du travail de l'étudiant.e.

Enseignant responsable : Anne-Claudine Oller

Nombre d'heures : 16h CM
20h TD

CONTENU

L'objectif de ce cours est d'analyser, à l'aide du regard sociologique, des situations du quotidien. Les étudiant.e.s seront ainsi amené.e.s à déconstruire les discours de sens commun afin de saisir en quoi « tout est social » et « tout est sociologisable ».

BIBLIOGRAPHIE

Lallement Michel, 2017 (5^{ème} ed.)- *Histoire des idées sociologiques. Tome 1: Des origines à Weber*, Paris : Armand Colin .

Lallement Michel, 2017 (5^{ème} ed.)- *Histoire des idées sociologiques. Tome 2: De Parsons aux contemporains*, Paris : Armand Colin.

Lebaron Frédéric, 2014- *35 grandes notions de la sociologie*, Paris : Dunod.

Lebaron Frédéric, Gaubert Christophe, Pouly Marie-Pierre, 2013- *Manuel visuel de sociologie*, Paris : Dunod.

Lemieux Cyril, 2010- *La sociologie sur le vif*, Paris : Presses de l'école des Mines.

RESSOURCES EN LIGNE

Tout au long du semestre un certain nombre de documents seront mis en ligne sur la plateforme numérique « Eprel ».

Modalités d'évaluation : ECTS : 5 Coefficient : 5

Régime général :

Contrôle continu (100 %) : 3 notes. Devoirs écrits (75%) et oraux (25%) dans le cadre des TD, et mobilisant également les connaissances des CM.

Régime dérogatoire : Examen final, épreuve écrite de 2 heures, sans document. Lors de cet examen, les étudiant.e.s devront répondre à des questions de cours et de réflexion.

Rattrapage : Examen final, épreuve écrite durée 2 heures, sans document. Lors de cet examen, les étudiant.e.s devront répondre à des questions de cours et de réflexion.

Enseignant responsable : Nathalie Savard

Nombre d'heures : 16h CM
20h TD

CONTENUS

Ce cours constitue une introduction à la psychologie du développement de l'enfant et de l'adolescent. Après un rapide historique du contexte dans lequel s'inscrit la psychologie du développement, le cours présente les notions spécifiques à ce domaine (notion de développement, de maturation, d'innéité, de stades, de continuité et de discontinuité développementale) à partir des travaux précurseurs de Freud, Piaget, Wallon et Vygotski.

BIBLIOGRAPHIE

- Freud, S. (2001). *Introduction à la psychanalyse*. Payot.
Malson, L. (1998). *Les enfants sauvages*. Paris, 10/18, 1998
Piaget, J. (2012). *La psychologie de l'intelligence*. Armand Colin.
Vygotski, L. (2013). *Pensée et langage*. La dispute.
Wallon, H. (2012). *L'évolution psychologique de l'enfant*. Armand Colin.

Modalités d'évaluation : ECTS : 5 Coefficient : 5

Régime général : Contrôle Continu en TD 100 % (évaluation sur table à la 5^{ème} et à la dernière séance et une note d'oral élaborée à partir de la participation sur l'ensemble du semestre)

Régime dérogatoire : épreuve écrite sur table de 1h ½ lors de la dernière séance de TD. Les étudiants doivent impérativement se rendre à l'évaluation du groupe dans lequel ils sont initialement inscrits.

Accompagnement pédagogique : après publication des résultats de 1^{ère} session.

Rattrapage : une épreuve écrite sur table de 1h 1/2

Enseignants responsables :
Fatima Anani et Rachid Saguer

Nombre d'heures : 20h TD

CONTENUS

Ce cours vise à aider l'étudiant.e à devenir autonome, organisé.e, plus conscient de la qualité de son travail, et plus engagé.e dans son propre apprentissage.

- Individualisation des parcours universitaires afin d'améliorer l'accueil et la réussite d'une diversité de publics aux contraintes et aux besoins spécifiques (adultes en reprise d'étude, étudiants ERASMUS, étudiants salariés en régime dérogatoire ou AJAP...)
- Accueil, orientation et information ponctuelle des étudiant(e)s.
- Transmission des bases méthodologiques de travail requises à l'Université.
- Travailler la motivation à travers des échanges réguliers avec les enseignants référents.

Le premier cours sera organisé sur une journée obligatoire (le lundi 7.09) durant laquelle les enseignants présenteront l'université, le département de sciences de l'éducation, la licence, les ressources numériques de l'UPEC, le site ADE (emploi du temps) le matin. Les enseignants accompagneront également leur (s) groupe(s) pour une visite des locaux. L'après-midi (13h30 à 17h30) sera consacré à la présentation du contenu de l'enseignement MTU : objectifs, intitulé de la séquence, séances, modalités organisationnelles et évaluation.

Les étudiant.es doivent rapporter une photo d'identité lors de la 1ère séance de TD (le 7 septembre).

COMPETENCES VISEES

- Initiation à la recherche documentaire, organisation du travail de l'étudiant.
- Être responsable.
- Construire son parcours de façon autonome pour progresser.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Développer une posture communicationnelle.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Echanger et construire avec autrui.
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet commun.

BIBLIOGRAPHIE

- Elle sera donnée en cours de semestre.

MODALITES D'EVALUATION

ECTS : 2 Coefficient : 2

Régime général : **contrôle continu 50% écrit / 50% oral.**

Régime dérogatoire : **travail écrit.** Les étudiants doivent contacter l'enseignant de leur groupe de TD pour connaître plus précisément les modalités d'évaluation.

Rattrapage : **100% écrit** : Dès la proclamation des résultats, les étudiants doivent contacter l'enseignant de leur groupe de TD, afin de convenir des modalités de rendu du travail individuel à réaliser.

Enseignant responsable : Emmanuelle Nigues

Nombre d'heures : 24h TD

CONTENUS

Ce cours pratique a pour but de faire acquérir aux étudiants des compétences méthodologiques info-documentaires essentielles au travail universitaire. Le cours se fera d'ailleurs en lien avec l'ECUE de Méthodologie de travail universitaire.

Il abordera les thèmes suivants :

- ✦ Internet et la société de l'information
- ✦ Les étapes de la recherche info-documentaire
- ✦ La maîtrise des outils de recherche (portail documentaire, bases de données, moteurs de recherche)
- ✦ Le droit d'auteur et la citation des sources
- ✦ L'évaluation de l'information
- ✦ La restitution de l'information

Des travaux pratiques en salle informatique seront réalisés à chaque séance afin de permettre aux étudiants une mise en application directe des cours.

BIBLIOGRAPHIE

Mesguish, Véronique ; Thomas, Armelle, *Net recherche 2013*, ADBS ed ;, 2013
Darrobers, Le Potier, *La recherche documentaire*, Fernand Nathan, 2005.
Pochet, *Méthodologie documentaire : rechercher, consulter rédiger à l'heure d'Internet*, DeBoeck, 2005.
Guidère, *Méthodologie de la recherche*, Ellipses, 2004.
GAGNON, Maryse ; FARLEY-CHEVRIER, Francis. *Guide de la recherche documentaire.*
Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2004 . Enligne :
<http://books.openedition.org.ezproxy.u-pec.fr/pum/14204>

Modalités d'évaluation : 2 ECTS Coefficient : 2

Régime général : Contrôle continu : 100 %

Régime dérogatoire : Partiel pendant la session des examens. Durée 2H (prendre contact par mail avec Mme Niguès : nigues@u-pec.fr)

Accompagnement pédagogique : tutorat à distance par email.

Rattrapage : Partiel pendant la session des examens. Durée 2H

Enseignant responsable : Chantal Ventura

Nombre d'heures : 12H TD

Intervenants TD : Sabrina Cortes, Jean-Marc Le Hunsec,
Chantal Ventura

CONTENUS

Les séances et supports proposent d'appréhender les secteurs d'interventions des professionnels de l'intervention sociale, socio-éducative et éducative. Il s'agit d'introduire les questions que chacun se pose en début de cursus sur les différents métiers en fonctions des champs d'intervention, des publics, des établissements, etc. En outre, les questionnements et apports proposés s'appuieront sur les interventions de professionnels de plusieurs secteurs qui viendront témoigner et échanger sur les éléments clés de ce qui compose leur pratique et l'actualité dans les différents secteurs. Ces rencontres initieront les approches par métiers qui seront prolongées aux semestres suivants (2, 3 et 4)

BIBLIOGRAPHIE

L'ensemble des éléments de supports (Power Point par exemple) utilisés en TD pourront être mis en ligne (pour tous les étudiants, même en régime dérogatoire).

Des informations complémentaires pourront également être envoyées via EPREL.

Il est donc nécessaire de consulter EPREL et la messagerie UPEC régulièrement.

Modalités d'évaluation : ECTS 2 : Coefficient : 2

Régime général : 2 écrits (100%) / Réalisation d'un carnet de bord individuel (50%) construit à partir des présentations par les professionnels et un devoir écrit (50%)

Il est donc important de comprendre que le carnet de bord sera l'outil transversal entre ce TD et d'autres enseignements et pourra être utilisé le cas échéant dans d'autres thématiques (Introduction aux Sciences de l'Education ; Pratiques de Communication ; Parcours Professionnel Personnalisé).

Régime dérogatoire : un écrit portant sur un métier (distanciel en temps contraint)

Accompagnement pédagogique : Après publication des résultats.

Rattrapage : une épreuve sur table de 2h (ou distanciel en temps contraint), sans document, aussi bien pour les étudiants en Régime général qu'en Régime dérogatoire, pendant la période des rattrapages.

Enseignant responsable : Adélaïde Da Silva

Nombre d'heures : 20h TD

CONTENU

Cet enseignement vise à initier les étudiants aux exigences du travail universitaire, notamment dans les différents usages de la langue écrite et orale.

Il s'agira de s'entraîner à l'écriture et à la prise de parole à partir de différents supports, soit en autonomie, soit dans des ateliers de pratique accompagnée. Les exercices proposés seront le résumé, l'écriture d'invention, le compte rendu, la planification de l'écrit et de l'oral argumentatif, l'initiation à la synthèse de documents et le commentaire d'images.

Les problèmes d'orthographe et de syntaxe que rencontrent certains étudiants feront l'objet d'une remédiation et d'un suivi individualisé.

Techniques et méthodes :

La lecture sélective, l'écoute, la prise de notes, la synthèse, la prise de parole.

Compétences travaillées :

Elaborer un texte écrit répondant à la consigne donnée (d'un point de vue pragmatique, sémantique et morphosyntaxique)

Respecter les contraintes de la langue écrite (d'un point de vue syntaxique et orthographique ; spécificité du code de l'écrit)

Produire un oral cohérent, structuré et pertinent répondant au type d'exercice demandé ; savoir s'adapter à son public et capter son attention.

Supports

Très divers : écrits journalistiques, politiques, scientifiques, photos, films documentaires.

BIBLIOGRAPHIE

Elle sera donnée en cours de semestre.

Modalités d'évaluation : 3 ECTS Coefficient : 3

Régime général : contrôle continu : travaux demandés en cours. 50 % écrit / 50 % oral

Régime dérogatoire : épreuve écrite de 2 heures pendant le dernier TD (contacter le professeur intervenant dans le groupe concerné ou à défaut le responsable de l'ECUE afin de connaître la date)

Rattrapage : un écrit à élaborer en temps limité (2 heures) et à déposer sur Eprel.

Enseignant : Begoña Alonso Fernandez

Nombre d'heures : 24h TD

CONTENU

Le premier semestre aura pour objectif l'homogénéisation du groupe par le biais d'un approfondissement et d'un renforcement des connaissances acquises au préalable. Les connaissances théoriques seront mises en pratique grâce à des exercices de compréhension et d'expression orale, exercices de conversation, de traduction, débats, jeux de rôles. Dans un premier temps une grande partie du travail sera axée sur les difficultés de grammaire et de prononciation de chacun.

Une attention toute particulière sera prêtée à l'actualité socio-éducative des pays hispanophones, qui sera présentée, sous une approche comparatiste, à travers des documents écrits et audio-visuels. A partir de ces supports, un travail de perfectionnement linguistique sera entrepris afin d'utiliser l'espagnol de façon plus efficace et d'arriver à un maniement plus fluide et courant de la langue.

BIBLIOGRAPHIE

Distribuée pendant le premier cours.

Modalités d'évaluation : 3 ECTS Coefficient : 3

Régime général : Contrôle continu : **épreuve(s) orale(s) 50% + devoir(s) sur table 50 %.**

Régime dérogatoire : devoir sur table (2 h) pendant la session d'examen.

Accompagnement pédagogique : Une séance de correction commentée des épreuves.

Rattrapage : devoir sur table (1h30) pendant la deuxième session d'examen.

Enseignants responsables :
Fatima Anani et Michael Bigay

Nombre d'heures : 24h PTD

CONTENU

L'objectif de cette première année d'anglais en licence Sciences de l'Education est de ne pas limiter l'apprentissage de la langue anglaise à sa seule fonction de langue, mais de mettre en relation la classe et le monde hors de la classe.

Ainsi, tout en suscitant la motivation et l'imagination, le plaisir de la découverte à travers des supports riches et variés, cet enseignement vise à rendre les étudiant(e)s autonomes dans l'acquisition et la pratique de l'anglais.

Cet enseignement répond aux attendus du « cadre européen commun de référence pour les langues » (CECRL). Les étudiant(e)s seront affecté(e)s à un groupe correspondant à leur niveau de compétence : **remedial, intermediate, proficient.**

COMPETENCES VISEES

La motivation et la confiance en soi. Etre capable de s'autocorriger et d'avoir un regard distancié sur ses compétences à partir de différents supports (écrits journalistiques, politiques, scientifiques, iconographiques, etc.).

Compréhension de l'oral/ de l'écrit. Comprendre les points principaux d'un message exprimé dans une langue usuelle. Reconnaître les informations essentielles d'un message (lieu, temps, personnages, etc...). **Compréhension globale.** Rechercher ou vérifier des informations précises. **Compréhension sélective.** Percevoir la tonalité du message ou les intentions du ou des locuteurs. **Compréhension de l'implicite.**

Expression orale en continu/ en interaction : Décrire une situation, une expérience ou un événement (réel ou imaginaire). Exposer un point de vue de façon simple et compréhensible ou de mettre les étudiants en action par le biais de jeux de rôles.

Expression écrite : Il s'agira de s'entraîner à l'écriture d'essais d'opinion.

— *Révision des principaux points de grammaire, de conjugaison et découverte du monde*

Les TD sont des séances de méthodologie et d'entraînement mais ils ne peuvent suffire. Entraînez-vous en regardant films et séries en VO, écoutez la radio, lisez régulièrement la presse anglophone.

BIBLIOGRAPHIE

Deux brochures seront transmises aux étudiants : Un rappel des points grammaticaux essentiels, vocabulaire de base. Et une fiche d'auto-évaluation.

Berland, D., (2000). La Grammaire Anglaise de l'Etudiant. Ophrys. Paris.

- www.npr.org

- www.bbc.co.uk/radio4/

- www.nytimes.com

- www.guardian.co.uk

- www.iht.com3

MODALITES D'EVALUATION : 3 ECTS Coefficient = 3

Régime général : contrôle continu : 50% écrit (compréhension écrite, expression écrite), 50% oral (participation en classe, exposé, épreuve de compréhension orale).

Régime dérogatoire : 100% écrit (compréhension écrite, expression écrite) pendant la 1^{ère} session d'examens.

Rattrapage : 100% écrit pendant la 2^{ème} session d'examens.

Enseignante responsable : Sébastien Lacroix

Nombre d'heures : 24hTD

CONTENUS

Ce cours répond aux attendus du C2i

Aucun plagiat n'est autorisé

L'objectif de cet enseignement est de vous apprendre à créer des documents informatiques qui répondent aux attentes universitaires. Les étudiants devront réaliser des documents rédigés ou des présentations assistées par ordinateur en cherchant à optimiser leur communication tout en respectant les règles usuelles pour ces types de documents. Afin de réaliser les différents travaux, nous utiliserons principalement les outils « office 365 » (disponible gratuitement pour les étudiants de l'UPEC).

Il est à noter que suite à la crise sanitaire, ce module de formation se déroulera uniquement en distanciel. Aussi certains cours pourront se dérouler le soir après les horaires de fermeture de l'université ou le samedi matin. L'obligation de présence reste toujours d'actualité, mais de nombreux cours se déroulant de manière asynchrone, celle-ci sera de fait adapté.

Nous aborderons également les outils collaboratifs favorisant le travail en distanciel.

BIBLIOGRAPHIE

Aide en ligne de Microsoft office : <https://support.office.com/fr-fr/>

L'ensemble des cours et des tutoriels sera également disponible sur Eprel.

Modalités d'évaluation : 3 ECTS Coefficient : 3

Régime général : 2 épreuves seront organisées : une en temps contraint et une autre sur un projet à rendre à une date définie. Tous les documents devront être remis à l'enseignant sur la plateforme de l'université EPREL.

Régime dérogatoire : les modalités d'évaluation seront identiques à celles du régime général.

Rattrapage : contrôle devant machine. En deux heures l'étudiant devra réaliser, à partir d'éléments fournis par l'enseignant, un document de type traitement de texte ou une présentation assistée par ordinateur. Tous les documents devront être remis à l'enseignant sur la plateforme de l'université Eprel.

DEUXIEME SEMESTRE

- S2 -

- UE 4 : Savoirs fondamentaux : Sciences humaines et sociales (2)
- UE 5 : Initiation à la méthodologie (2)
- UE 6 : Professionnalisation (2)

Enseignant responsable : Sébastien-Akira Alix

Nombre d'heures : 14h CM
18h TD

CONTENU

L'objectif de ce cours est de retracer les grandes lignes de l'histoire des idées éducatives depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours pour comprendre la manière dont on pense aujourd'hui l'éducation. Dans une perspective socio-historique, le cours reviendra également sur l'évolution du système éducatif en France pour appréhender les difficultés qu'il rencontre aujourd'hui.

BIBLIOGRAPHIE

- Bourdieu, P. & Passeron, J.-C. (1970). *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris : Éditions de Minuit.
- Durkheim, E. (2014). *L'évolution pédagogique en France*. Paris : PUF.
- Prairat, E. (2010). *L'autorité éducative : déclin, érosion ou métamorphose*. Nancy : Presses universitaires de Nancy.
- Rousseau, J.-J. (1762). *Émile ou de l'éducation*, Paris : Garnier-Flammarion.
- Renaut, A. (2002). *La libération des enfants*. Paris : Bayard.

Modalités d'évaluation : 5 ECTS Coefficient 5

Régime général :

Contrôle continu (50 %) : exercices écrits et oraux dans le cadre des TD
Examen final (50%) : épreuve écrite de 2 heures pendant la semaine des examens.
Lors de cet examen final, les étudiant.e.s devront répondre à des questions de cours et de réflexion.

Régime dérogatoire : Examen final, épreuve écrite de 2 heures pendant la semaine des examens, sans documents. Lors de cet examen, les étudiant.e.s devront répondre à des questions de cours et de réflexion.

Rattrapage : Examen final, épreuve écrite durée 2 heures, sans documents. Lors de cet examen, les étudiant.e.s devront répondre à des questions de cours et de réflexion.

Enseignants responsables :
Séverine Chauvel

Nombre d'heures :
14h CM
18h TD

CONTENU

L'objectif de ce cours est de proposer une introduction à la sociologie en partant, au premier semestre, des précurseur-es (Margaret Mead, Karl Marx, Emile Durkheim et Max Weber), pour étudier, au second semestre, les différentes dimensions des inégalités (classe, genre, âge, ethnicité et territoire).

BIBLIOGRAPHIE

Michel Lallement, *Histoire des idées sociologiques. Tome 1 : Des origines à Weber*, Nathan, 2006.

Frédéric Lebaron, Christophe Gaubert, Marie-Pierre Pouly, *Manuel visuel de sociologie*, Paris, Dunod, 2013.

Laure Bereni, Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait et Anne Revillard, *Introduction aux Gender Studies. Manuel des études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck, 2008.

RESSOURCES EN LIGNE

Tout au long du semestre un certain nombre de documents seront mis en ligne sur la plateforme numérique « Eprel ».

Modalités d'évaluation : 5 ECTS Coefficient 5

Régime général :

Contrôle continu (50 %) : exercices écrits et oraux dans le cadre des TD

Examen final (50%) : épreuve écrite de 2 heures pendant la semaine des examens. Lors de cet examen final, les étudiant.e.s devront répondre à des questions de cours et de réflexion.

Régime dérogatoire : Examen final, épreuve écrite de 2 heures, sans documents. Lors de cet examen, les étudiant.e.s devront répondre à des questions de cours et de réflexion.

Rattrapage : Examen final, épreuve écrite durée 2 heures, sans documents. Lors de cet examen, les étudiant.e.s devront répondre à des questions de cours et de réflexion.

Enseignant.e responsable :
Claire COSSEE

Nombre d'heures : 14h CM
18h TD

CONTENU

Cet enseignement abordera les bases de la sociologie de l'enfance et de la jeunesse. Dans un premier temps nous reviendrons sur les auteurs clés, et la place qu'a pris ce champ de recherche au sein des sciences sociales. En sociologie de l'éducation, nous aborderons les travaux précurseurs de Régine Sirota, qui dès la fin des années 90 invitent la discipline à s'interroger sur les conditions de « disparition et réémergence » de ce « petit objet » (1998), à savoir l'enfance. Pour le champ de l'école, nous étudierons les travaux de Julie Delalande (2001) qui ont contribué à ouvrir la voie à une anthropologie de l'enfance en milieu scolaire.

Dans un second temps, notre focus portera sur la question de la parole de l'enfant, nouveau paradigme des politiques publiques contemporaines. Nous aborderons notamment les travaux de l'ethnologue Elsa Zotian (2014) qui mobilise le concept d'arrière-scènes participatives en étudiant la participation sociale et politique des enfants. La prise en compte de cette perspective est récente dans les sciences sociales en France. Les enfants sont alors considérés comme des acteurs sociaux compétents et comme des témoins fiables de leur monde qui peuvent aider les chercheurs à les comprendre.

BIBLIOGRAPHIE

DELALANDE Julie, 2001, *La cour de la récréation. Pour une anthropologie de l'enfance*, PUR, Rennes.

SIROTA Régine, 1998, « L'émergence d'une sociologie de l'enfance : évolution de l'objet, évolution du regard », *Éducation et Sociétés*, numéro spécial sur la sociologie de l'enfance, 2, p. 9-35.

ZOTIAN Elsa, 2014, « La participation sociale et politique des enfants : une ethnographie de pratiques ordinaires qui embarrassent les adultes », *Lien social et Politiques*, n° 71, p. 127-142.

Modalités d'évaluation : 5 ECTS Coefficient 5

Régime général :

Epreuves continues : 50% oral 50% écrit dans le cadre des TD (2 épreuves).

Lors de cet examen final, les étudiant.e.s devront répondre à des questions de cours et de réflexion.

Régime dérogatoire : Epreuve terminale : 100% écrit. Lors de cet examen, les étudiant.e.s devront répondre à des questions de cours et de réflexion.

Rattrapage : Epreuve terminale : 100% écrit. Lors de cet examen, les étudiant.e.s devront répondre à des questions de cours et de réflexion.

Enseignant responsable : Chantal Ventura
Intervenants TD : Sabrina Cortes, Jean-Marc le Hunsec,
Rachid Saguer, Chantal Ventura

Nombre d'heures : 24h TD
(6h enquête métier)

CONTENU

Cet ECUE s'inscrit notamment dans le prolongement du TD de « Découverte des milieux professionnels » (1^{er} semestre) et vise à approfondir une approche par métier et s'approprier les thèmes dans un questionnement personnel en termes de projet professionnel. Le travail proposé, réalisé en groupe, mobilise les Méthodes de recherches documentaires et de Travail universitaires ainsi que les Techniques de recueil de données et de communication. L'ECUE participera, selon les besoins et demande des étudiants au dispositif 'Réussir en licence' Il comporte des dimensions transversales au niveau des enseignements, mais aussi au niveau des interactions qu'il fait intervenir (individu/groupe).

Le carnet de bord individuel construit au 1^{er} semestre à partir des présentations par les professionnels servira d'introduction à la réalisation d'un dossier réalisé en groupe et d'une présentation (oral) d'un travail permettant de communiquer sur un métier. Il est donc important de rappeler que le carnet de bord sera l'outil transversal entre ce TD et d'autres enseignements et pourra être utilisé le cas échéant dans d'autres thématiques (Introduction aux Sciences de l'Education ; Pratiques de Communication ; Découverte des milieux professionnels).

BIBLIOGRAPHIE

L'ensemble des éléments de supports utilisés en TD seront mis en ligne y compris ceux pour aborder les parcours de compétences (pour tous les étudiants, même en régime dérogatoire).

Modalités d'évaluation : 3 ECTS Coefficient : 3

Régime général : écrit (75%) et oral (25%)
Dossier (travail de groupe) et présentation orale.

Régime dérogatoire : un devoir (distanciel en temps contraint), sur les bases du dossier de réflexion et analyse d'un métier.

Accompagnement pédagogique : Après publication des résultats.

Rattrapage : une épreuve sur table de 2h (ou distanciel en temps contraint), sans document, aussi bien pour les étudiants en Régime général qu'en Régime dérogatoire, pendant la période des rattrapages.

Enseignant responsable : Dominique Argoud,
Aksel Kilic et Anne-Claudine Oller, Nathalie Savard

Nombre d'heures : 30 h CM

CONTENU

Ce cours vise à apporter des connaissances transversales qui permettront à chaque étudiant.e, quel que soit son parcours, d'avoir des éléments de compréhension des enjeux de société. En l'occurrence, le cours se décompose en trois modules de 10 heures chacun :

Un CM de culture générale consacré à la connaissance de l'actualité nationale et internationale (D. Argoud). Dans ce cadre, pourront-être abordés des sujets tels que les réformes en France, les conflits au Proche-Orient, le Brexit, etc.

Un CM de culture générale consacré aux « questions socialement vives » en lien avec l'éducation (AC.Oller/A. Kilic). Dans ce cadre, pourront être abordés des sujets tels que les enjeux de l'éducation et l'enseignement pendant la crise sanitaire du Covid-19, l'accueil des migrants dans les dispositifs éducatifs en France et la culture des jeunes.

Un CM de culture générale portant sur des questions d'actualité en lien avec la protection de l'enfance (N.Savard). Ce CM abordera des sujets comme celui des enfants exposés aux violences conjugales ou celui du parcours de ceux qui bénéficient d'un dispositif de protection de l'enfance.

BIBLIOGRAPHIE

CM « culture générale » : www.vie-publique.fr

CM « questions vives » :

Cicchelli V. et Octobre S., 2017- *L'amateur cosmopolite. Goûts et imaginaires culturels juvéniles à l'ère de la globalisation*, Paris : La Documentation française.

Synthèse du rapport *Etude sur la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)* », Le Défenseur des Droits :

<https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/synth-evascol-num-21.12.18.pdf>

CM protection de l'enfance :

Savard, N. & Zaouche Gaudron, C. (2014). Violences conjugales, stress maternel et développement socio-affectif de l'enfant. *Revue canadienne des sciences du comportement*, 46 (2), 216 -225.

Savard, N. (2019). Recueillir la parole de l'enfant victime de maltraitances. *Enfance*, 4(4), 431-452.

Modalités d'évaluation : 3 ECTS Coefficient = 3

Régime général et dérogatoire : Examen terminal 1h30

Rattrapage : Examen terminal 1h30

Enseignante responsable : Adélaïde Da Silva

Nombre d'heures : 20h TD

CONTENU

Cet enseignement vise à développer les compétences de pratique de la langue écrite et orale en accord avec les exigences du travail universitaire.

Il s'agira de s'entraîner à l'écriture et à la prise de parole à partir de différents supports, soit en autonomie, soit dans des ateliers de de pratique accompagnée.

Les exercices proposés seront l'écriture d'invention et d'argumentation, la rédaction et la présentation orale de synthèses de documents lus ou écoutés, l'élaboration et le compte-rendu de fiches de lecture en lien avec les cours de spécialité, et le commentaire d'images.

Les problèmes d'orthographe et de syntaxe que rencontrent certains étudiants feront l'objet d'une remédiation et d'un suivi individualisé.

Techniques et méthodes :

La lecture sélective, l'écoute, la prise de notes, la synthèse, la prise de parole.

Compétences travaillées :

Elaborer un texte écrit répondant à la consigne donnée (d'un point de vue pragmatique, sémantique et morphosyntaxique)

Respecter les contraintes de la langue écrite (d'un point de vue syntaxique et orthographique ; spécificité du code de l'écrit)

Produire un oral cohérent, structuré et pertinent répondant au type d'exercice demandé : savoir s'adapter à son public et capter son attention.

Supports

Très divers : écrits journalistiques, politiques, scientifiques, photos, films documentaires.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Elle sera donnée en cours de semestre.

Modalités d'évaluation : 2 ECTS Coefficient 2

Régime général :

Contrôle continu : travaux demandés par l'enseignant-e, à l'écrit (50%) et à l'oral (50%)

Régime dérogatoire : épreuve écrite de 2 heures pendant le dernier TD (contacter le professeur intervenant dans le groupe concerné ou à défaut le responsable de l'ECUEE afin de connaître la date).

Rattrapage : un écrit à élaborer en temps limité (2 heures) et à déposer sur Eprel.

Enseignant responsable :

Begoña Alonso Fernandez

Intervenant : Diana Martínez Portillo

Begoña Alonso Fernández

Nombre d'heures : 24h TD

CONTENU

Le semestre 2 aura pour objectif l'homogénéisation du groupe par le biais d'un approfondissement et d'un renforcement des connaissances acquises au préalable. Les connaissances théoriques seront mises en pratique grâce à des exercices de compréhension et d'expression orale, exercices de conversation, de traduction, débats, jeux de rôles.

Une attention toute particulière sera prêtée à l'actualité socio-éducative des pays hispanophones, qui sera présentée, sous une approche comparatiste, à travers des documents écrits et audio-visuels. A partir de ces supports, un travail de perfectionnement linguistique sera entrepris afin d'utiliser l'espagnol de façon plus efficace et d'arriver à un maniement plus fluide et courant de la langue.

BIBLIOGRAPHIE

Distribuée pendant le premier cours

Modalités d'évaluation : 2 ECTS Coefficient : 2

Régime général : 2 devoirs sur table en contrôle continu : 50% écrit, 50% oral (exposé).

Régime dérogatoire : devoir sur table (2 h) pendant la session d'examen.

Accompagnement pédagogique : Correction commentée des épreuves lors de la dernière séance TD

Rattrapage : devoir sur table (1 h 30) pendant la deuxième session d'examen.

Enseignants responsables :
Fatima Anani & Michael Bigay

Nombre d'heures : 24h TD

CONTENU

L'objectif du second semestre est la consolidation et l'approfondissement des compétences acquises au premier semestre.

L'accent sera tout particulièrement mis sur la culture des aires anglophones.

MODALITES D'EVALUATION : 2 ECTS Coefficient = 2

Régime général : contrôle continu : 50% écrit (compréhension écrite, expression écrite), 50% oral (participation en classe, exposé, épreuve de compréhension orale).

Régime dérogatoire : 100% écrit (compréhension écrite, expression écrite) pendant la 1^{ère} session d'examens.

Rattrapage : 100% écrit pendant la 2^{ème} session d'examens.

Enseignante responsable : Charles Calamel

Nombre d'heures : 20h TD

CONTENU

Les pratiques de communication orales et écrites seront abordées dans ce TD. Cet enseignement sera abordé sous deux modalités différentes autour de la prise de contact au sein d'un groupe en deux périodes.

1) Pratiques de Com à dominante orale : présentation de soi ; prise de parole ; exposé oral. Divers exercices seront envisagés : jeux de rôle ; études de cas ; situations. Ils permettront de développer chez l'étudiant.e capacités et connaissances.

2) Pratiques de Com à dominante écrite : à partir d'un travail centré davantage sur la communication écrite sera développé : prise de notes, analyse d'images, d'un critique d'un court métrage.

Les TD souligneront les théories et modèles de la communication.

Un travail d'analyse des séances s'effectuera en petit groupe.

BIBLIOGRAPHIE

Amado G., Guittet A. (1975). *La dynamique des communications dans les groupes*, A. Colin.

Becker H. (2009). *Comment parler de la société*, La Découverte.

LEVY, A. (1972). *Psychologie sociale. Textes fondamentaux*. Dunod.

Modalités d'évaluation : 2 ECTS Coefficient : 2

Régime général: Contrôle Continu en TD 100 %. Réalisation d'un journal de bord construit à partir des résumés de chaque séance, de l'identification des concepts abordés et des acquisitions de savoirs conscientisés par l'étudiant.e.

Le journal de bord sera présenté oralement à la fin des TD par les étudiant.e.s. constitué.e.s en sous-groupe de 4 étudiant.e.s maxi (50% de la note de contrôle continu). La présentation orale s'appuiera sur le PowerPoint réalisé en sous-groupe (4 personnes maxi) duquel chaque étudiant.e développera une partie individuelle (50% de la note de contrôle continu).

Régime dérogatoire : Dossier écrit. L'étudiant.e doit prendre contact avec l'enseignant (charles.calamel@u-pec.fr) un mois maximum après le début des enseignements de cet ECUE. Des documents sont mis en ligne sur EPREL ; ils vous donnent les consignes et informations nécessaires pour réaliser le dossier. Ce travail en temps contraint devra être remis sur EPREL.

Accompagnement pédagogique : après publication des résultats de la 1ère session.

Rattrapage : travail écrit (prendre contact dès la parution des résultats avec l'enseignant responsable (charles.calamel@u-pec.fr) à rendre sur Eprel.

Enseignant responsable : Charlène Charles

Nombre d'heures : 20h TD

CONTENU

Cet enseignement propose une initiation aux méthodologies de recherche quantitative et qualitative en sciences sociales à travers la mise en pratique de deux techniques de recueil de données : l'entretien semi-directif et le questionnaire.

OBJECTIFS

Ces travaux dirigés sont conçus comme la première étape d'un cycle portant sur l'enquête et ses méthodes poursuivi en deuxième et troisième année de Licence. Lors du semestre, les étudiant.e.s seront initié.e.s à la démarche de recherche et à l'élaboration d'un questionnement scientifique. Ces travaux dirigés visent également à développer des capacités réflexives et de prise de distance nécessaires à la réalisation d'un travail de recherche en sciences sociales. À l'issue du semestre, les étudiant.e.s devront être en mesure de faire la distinction entre des méthodes quantitatives et qualitatives et entre les usages des différentes techniques de recueil des données. Enfin, ils devront avoir acquis des compétences dans la conception des outils de recueil, notamment du questionnaire et de l'entretien semi-directif, et ils devront être capables de repérer leurs limites.

Modalités pédagogiques :

- Mise en pratique : chaque étudiant réalisera un entretien et le retranscrira sur son temps personnel. La construction de l'objet d'enquête, la préparation de l'entretien seront accompagnés en séances de TD et élaborés aussi sur le temps personnel. En groupe, les étudiants réaliseront un questionnaire, sur la base des apports de connaissances en TD.
- Lecture accompagnée de textes portant sur les méthodes d'enquête en sciences sociales.

BIBLIOGRAPHIE

Blanchet (Alain), Gotman (Anne), *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan, 1992.
De Singly (François), *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Paris, Nathan, 1992.
Quivy R. et Van Campenhoudt L. (1988), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris : Dunod, Bordas.

Modalités d'évaluation : 3 ECTS Coefficient : 3

Régime général : Contrôle continu constitué de deux travaux portant l'un sur l'entretien semi-directif (note individuelle), avec un dossier à remettre en fin de semestre, et l'autre sur le questionnaire (note de groupe) évalué par un oral réalisé en groupe.

Régime dérogatoire : Un travail à déposer sur EPREL. Les étudiants dérogatoires bénéficieront d'un accompagnement par l'enseignante.

Les étudiants dérogatoires ou en situation spécifique (salariés, en situation de handicap, formation continue, sport de haut niveau), sont incités à prendre contact avec l'enseignante avant la **semaine 39**, charlene.charles@u-pec.fr et **devront impérativement utiliser leur adresse u-pec et la plateforme EPREL. Aucune ressource ne sera fournie en dehors de ces canaux.**

Rattrapage : Devoir sur table 1h30 pour les étudiant.e.s en régime général et dérogatoire. Les étudiant.e.s seront évalué.e.s à partir de questions portant sur un texte, le cours et les exercices réalisés en cours.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE
UFR SCIENCES DE L'EDUCATION, SCIENCES SOCIALES ET STAPS
80, avenue du Général de Gaulle
Immeuble La Pyramide - 6^e étage
94009 - CRETEIL Cedex

SCOLARITE LICENCE 1 (BUREAU 615)

Gestionnaire de scolarité : N. Génier-Rahmé

nathalie.genier-rahme@u-pec.fr

Tél : 01.45.17.44.09

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE

(Sous réserve de modifications)

LUNDI	8h45 - 12h45	14h - 16h30
MARDI	8h45 - 12h45	Fermé
MERCREDI	Fermé	14h - 16h30
JEUDI	8h45 - 12h45	Fermé
VENDREDI	8h45 - 12h45	Fermé

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE L1

M. Bigay: michael.bigay@u-pec.fr